**Fiche d'information générale sur le crédit renouvelable**

Ce document d'information vous présente les principales caractéristiques du crédit à la consommation de type crédit renouvelable que vous pouvez souscrire auprès de Carrefour Banque et ses intermédiaires. Vous retrouverez également l'ensemble de ces informations dans la documentation précontractuelle et contractuelle.
Vous trouverez ci-dessous les coordonnées du Prêteur et, le cas échéant, de l'intermédiaire de crédit qui fournit les informations.

## Attention ! Un crédit coûte de l'argent et doit être remboursé.

Prêteur : CARREFOUR BANQUE
Dénomination sociale : CARREFOUR BANQUE
Forme sociale / RCS : SA au capital de 151 332 529,92 € - n° RCS EVRY 313 811 515
Adresse géographique : ZAE Saint Guenault 1 Rue Jean Mermoz 91000 EVRY-COURCOURONNES
Adresse Courrier Service Relations Clientèle : Carrefour Banque - TSA 56648 – 91988 EVRY CEDEX
Numéro de téléphone : 0806 06 06 01
Adresse électronique : fr_carrefour_banque@carrefour.com

| | |
|---|---|
| Type de crédit | Crédit renouvelable utilisable par fraction. |
| Finalité du crédit | Le crédit renouvelable est destiné aux fins de couvrir des besoins de trésorerie temporaires et de consommation personnels |
| Durée du contrat de crédit | Le contrat est d'une durée d'un an, renouvelable. |
| TAEG applicable | Ce taux est révisable. Il suivra les variations en plus ou en moins du taux de base que le Prêteur applique aux opérations de même nature ou du taux qui figure dans les barèmes qu'il diffuse auprès du public. En cas de révision du taux, vous en serez préalablement informé par courrier avant la date effective d'application du nouveau taux. Vous pouvez, dans un délai de trente (30) jours après réception de cette information, sur demande écrite adressée au Prêteur, refuser cette révision. Dans ce cas, votre droit à crédit prend fin et le remboursement du crédit déjà utilisé s'effectuera de manière échelonnée, sauf avis contraire de votre part, aux conditions applicables avant la modification que vous avez refusée.<br>Au-delà du délai de trente (30) jours, le défaut de contestation vaut acceptation.<br><br>Les taux révisables en vigueur au 21 novembre 2026<br>Jusqu'à 3000,00 EUR : TAEG 23,59%<br>3000,01 E à 6000 E : TAEG 15,75%<br>Au-delà de 6000,01 EUR : TAEG 8,54%<br><br>Pour une utilisation spéciale les TAEG fixes sont de :<br>Pour un crédit en 10X ou 20X : TAEG 14,80%<br>Pour un crédit 3X sans intérêts : TAEG 0% |
| Frais éventuel en dehors du crédit (à indiquer même si aucuns frais, élément de comparaison possible pour le client, intérêt KYC) | - Cotisation annuelle des Cartes<br>Carte PASS Mastercard : 20 €<br>Carte PASS Premium Mastercard : 60 €<br>- Retraits d'espèces<br>Les retraits à crédit entraînent l'utilisation du crédit renouvelable selon les coûts de crédit figurant dans ce document.<br>a) Retraits aux distributeurs automatiques de billets pour les Cartes Premium ou à débit différé<br>En France métropolitaine, Monaco et en zone Euro : Gratuit<br>A l'étranger hors zone Euro : 1,50 %<br>b) Spécificité à la Carte PASS Mastercard à débit immédiat (hors Cartes Pass Premium Mastercard)<br>Retraits aux distributeurs automatiques de billets Brink's des magasins Carrefour et Carrefour Market<br>En France métropolitaine et Monaco : Gratuit<br>Retraits dans les autres distributeurs de billets<br>En France métropolitaine, Monaco et en zone Euro : 0,95€ par retrait<br>A l'étranger hors zone Euro : 1,50 % |

| | |
|---|---|
| | - Paiements<br>En France métropolitaine 1, Monaco et zone Euro : Gratuit<br>A l'étranger hors zone Euro : 1,69 %<br>1- Hors DOM-TOM.<br>2- Les retraits et paiements effectués en devises sont convertis en euros par Mastercard, aux conditions de change de leur réseau au jour de réception de l'opération majorées des frais de commission. |
| Exemple représentatif du crédit | Exemple pour un plafond de crédit consenti inférieur ou égal à 3000 € et pour une utilisation de 1000 € au 21 novembre 2026 : vous remboursez 38 € par mois pendant 35 mois et une dernière mensualité de 26,56 € au TAEG révisable de 23,59% (taux débiteur révisable de 21,13%). Durée maximum du crédit : 36 mois. Le montant total dû par l'emprunteur : 1356,56 € (hors assurance facultative). Au titre de l'assurance facultative : TAEA de 10,17% Coût de la première prime de l'assurance facultative décès, perte totale et irréversible d'autonomie, incapacité totale de travail et perte d'emploi jusqu'à 65 ans : 6,60 € en plus du montant de la mensualité sans assurance. Le montant total dû au titre de l'assurance est de 153,3 €. En cas de souscription : vous remboursez 35 mensualités de 42 € et une dernière de 39,86 €. Le montant total dû par l'emprunteur avec assurance facultative : 1509,86 €. |
| Modalités de remboursement | Calendrier de remboursement contenant tous les paiements et remboursements à effectuer par l'Emprunteur pendant la durée du contrat de crédit, y compris les paiements pour d'éventuels services accessoires.<br>Dans le cas d'une autorisation de découvert ou d'un crédit renouvelable, le calendrier de remboursement repose sur un exemple représentatif d'une utilisation en totalité et en une seule fois du montant de cette autorisation ou du montant de crédit disponible, sur toute la durée d'utilisation de l'autorisation de découvert ou du crédit renouvelable au taux débiteur convenu. |
| Conditions et modalités de remboursement par anticipation. | Aucune indemnité de remboursement ne peut être réclamée à l'Emprunteur. |
| Modalités du droit de rétractation | Vous disposez d'un délai de 14 jours calendaires pour revenir sur votre engagement vis-à-vis du contrat de crédit. |
| Services accessoires obligatoires | Aucun |